



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**  
Suite 1650  
635 - 8th Ave. S.W.  
Bureau 1650  
635 - 8e avenue, SO  
Calgary  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3  
7137 (403) 292-5786

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services  
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Suite 1650  
635 - 8th Ave. S.W.  
Bureau 1650  
635 - 8e avenue, SO  
Calgary  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Environmental Support Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW702-132575/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EW702-132575	<b>Date</b> 2013-04-23
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$GMP-006-6064	
<b>File No. - N° de dossier</b> GMP-2-35118 (006)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-04-29</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pahl, Nathaniel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> gmp006
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 292-5410 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403) 292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Amendement 004**

Cette modification a été émise à apporter des modifications à l'annexe C.

Sous la rubrique : **Annexe C – Exigences en matière d'assurance**

Supprimer : **2. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

Remplacer par:

**2. Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à **5 000 000 \$** par sinistre et suivant le **total annuel**, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. L'avenant suivant doit être compris :  
Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Les taux indiqués ci-dessous doivent être fixés pour toute tâche demandée pendant les deux premières périodes du contrat (environ 4 ans).

Le nombre d'heures estimé indiqué dans les catégories respectives du tableau d'établissement des prix ci-dessous sont des estimations.

**Tous les soumissionnaires doivent proposer un taux horaire et un prix calculé pour tous les éléments ci-dessous.** En cas de différence, le taux horaire s'appliquera et le total calculé sera corrigé par le Canada.

**1. TAUX HORAIRES****A. PÉRIODE 1 : (Estimation) mai 2013 – 31 mars 2015**

N°	Poste/titre	Heures estimées	Taux horaire	Prix calculé
1	<b>Responsable ou commanditaire</b>	250		
2	<b>Gestionnaire principal de projet</b>	900		
3	<b>Spécialiste des matières dangereuses</b>			
3.1	Scientifique ou ingénieur principal	600		
3.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	200		
3.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
3.4	Technicien principal	1000		
3.5	Technicien intermédiaire	400		
3.6	Technicien subalterne	50		
4	<b>Hygiéniste industriel</b>			
4.1	Scientifique ou ingénieur principal	300		
4.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	100		
4.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
4.4	Technicien principal	600		
4.5	Technicien intermédiaire	200		
4.6	Technicien subalterne	20		
5	<b>Ingénieur en géotechnique (sols)</b>			
5.1	Ingénieur principal	400		
5.2	Ingénieur intermédiaire	200		
5.3	Ingénieur subalterne	100		
5.4	Technicien principal	500		
5.5	Technicien intermédiaire	200		
5.6	Technicien subalterne	50		
6	<b>Ingénieur en environnement</b>			
6.1	Scientifique ou ingénieur principal	600		
6.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	200		
6.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
6.4	Technicien principal	1000		
6.5	Technicien intermédiaire	200		
6.6	Technicien subalterne	50		
7	<b>Hydrologue</b>			
7.1	Scientifique principal	600		
7.2	Scientifique intermédiaire	100		
7.3	Scientifique subalterne	50		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW702-132575/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp006

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW702-132575

File No. - N° du dossier

GMP-2-35118

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.4	Technicien principal	200		
7.5	Technicien intermédiaire	50		
7.6	Technicien subalterne	10		
8	<b>Biologiste</b>			
8.1	Scientifique principal	600		
8.2	Scientifique intermédiaire	100		
8.3	Scientifique subalterne	50		
8.4	Technicien principal	200		
8.5	Technicien intermédiaire	50		
8.6	Technicien subalterne	10		
9	<b>Ingénieur de structures (spécialiste de la démolition)</b>			
9.1	Ingénieur principal	500		
9.2	Ingénieur intermédiaire	100		
9.3	Ingénieur subalterne	50		
9.4	Technicien principal	400		
9.5	Technicien intermédiaire	50		
9.6	Technicien subalterne	10		
10	<b>Spécialiste de la qualité de l'air</b>	700		
11	<b>Spécialiste de la vérification et de la gestion de l'environnement</b>	400		
12	<b>Évaluateur des coûts</b>	500		
13	<b>Arpenteur (surface)</b>	1000		
14	<b>Spécialiste du Système d'information géographique et de la mise en correspondance</b>	250		
15	<b>Spécialiste de la conception et du dessin assistés par ordinateur</b>	250		
16	<b>Administrateur</b>	500		
	<b>Période 1 Prix calculé</b>			
	Autres - Veuillez indiquer tous les autres taux qui pourraient être applicables, s'il ne sont pas inclus ci-dessus. Ils ne feront pas partie de l'évaluation financière.			

**B. PÉRIODE 2: 01 avril 2015 – 31 mars 2017**

N°	Poste/titre	Heures estimées	Taux horaire	Prix calculé
1	<b>Responsable ou commanditaire</b>	250		
2	<b>Gestionnaire principal de projet</b>	900		
3	<b>Spécialiste des matières dangereuses</b>			
3.1	Scientifique ou ingénieur principal	600		
3.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	200		
3.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
3.4	Technicien principal	1000		
3.5	Technicien intermédiaire	400		
3.6	Technicien subalterne	50		
4	<b>Hygiéniste industriel</b>			
4.1	Scientifique ou ingénieur principal	300		
4.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	100		
4.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
4.4	Technicien principal	600		
4.5	Technicien intermédiaire	200		
4.6	Technicien subalterne	20		
5	<b>Ingénieur en géotechnique (sols)</b>			
5.1	Ingénieur principal	400		
5.2	Ingénieur intermédiaire	200		
5.3	Ingénieur subalterne	100		
5.4	Technicien principal	500		
5.5	Technicien intermédiaire	200		
5.6	Technicien subalterne	50		
6	<b>Ingénieur en environnement</b>			
6.1	Scientifique ou ingénieur principal	600		
6.2	Scientifique ou ingénieur intermédiaire	200		
6.3	Scientifique ou ingénieur subalterne	100		
6.4	Technicien principal	1000		
6.5	Technicien intermédiaire	200		
6.6	Technicien subalterne	50		
7	<b>Hydrologue</b>			
7.1	Scientifique principal	600		
7.2	Scientifique intermédiaire	100		
7.3	Scientifique subalterne	50		
7.4	Technicien principal	200		
7.5	Technicien intermédiaire	50		
7.6	Technicien subalterne	10		
8	<b>Biologiste</b>			
8.1	Scientifique principal	600		
8.2	Scientifique intermédiaire	100		
8.3	Scientifique subalterne	50		
8.4	Technicien principal	200		
8.5	Technicien intermédiaire	50		
8.6	Technicien subalterne	10		
9	<b>Ingénieur de structures (spécialiste de la démolition)</b>			
9.1	Ingénieur principal	500		
9.2	Ingénieur intermédiaire	100		
9.3	Ingénieur subalterne	50		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW702-132575/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

gmp006

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW702-132575

File No. - N° du dossier

GMP-2-35118

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9.4	Technicien principal	400		
9.5	Technicien intermédiaire	50		
9.6	Technicien subalterne	10		
10	<b>Spécialiste de la qualité de l'air</b>	700		
11	<b>Spécialiste de la vérification et de la gestion de l'environnement</b>	400		
12	<b>Évaluateur des coûts</b>	500		
13	<b>Arpenteur (surface)</b>	1000		
14	<b>Spécialiste du Système d'information géographique et de la mise en correspondance</b>	250		
15	<b>Spécialiste de la conception et du dessin assistés par ordinateur</b>	250		
16	<b>Administrateur</b>	500		
	<b>Période 2 Prix calculé</b>			
	Autres - Veuillez indiquer tous les autres taux qui pourraient être applicables, s'il ne sont pas inclus ci-dessus. Ils ne feront pas partie de l'évaluation financière.			

### C. PRIX TOTAL CALCULÉ

1	Période 1 Prix calculé	
2	Période 2 Prix calculé	
	<b>PRIX TOTAL CALCULÉ</b>	

### D. PRIX ÉVALUÉ TOTAL

1	Prix Total Calculé	
2	Estimation totale des frais de communication (Voir 2. Débours, ci-dessous)	
	<b>PRIX TOTAL ÉVALUÉ</b>	

## 2. DÉBOURS

### A. Principaux débours

Les principaux débours seront recouverts au prix coûtant sans majoration ni profit, étayés par des factures ou des reçus. Ils comprennent les matériaux, les fournitures, les essais et les analyses, les contrats de sous-traitance, les sous-experts-conseils et les grands travaux d'imprimerie uniques (p. ex. rapports finaux, documents d'appel d'offres comprenant des plans pleine dimension).

Les débours doivent être liés au projet et ne comprennent pas les dépenses d'exploitation normale de l'entreprise de l'expert-conseil. Les montants payables ne doivent pas dépasser le montant indiqué dans les particularités de l'entente, à moins d'avoir obtenu l'autorisation du représentant du Ministère au préalable.

### B. Communications

Les coûts des communications (p. ex. technologie de l'information, télécommunications, télécopieurs, cellulaires, travaux d'impression quotidiens, messagerie) seront recouverts selon un pourcentage fixe ferme des honoraires. Ce pourcentage demeurera inchangé pendant toute la période du contrat, y compris toute période d'option.

**Honoraires fixes fermes : \_\_\_\_ %**

Aux fins d'évaluation, le pourcentage fixe ferme des honoraires sera appliqué au prix total calculé pour calculer les coûts estimatifs totaux des communications et sera inclus dans le prix total évalué. Si aucuns honoraires proportionnels n'est inclus, un pourcentage de 0 % s'appliquera à l'évaluation et au contrat pour toutes les autorisations de tâches.

### C. Équipement

L'équipement nécessaire à la réalisation de tous les travaux inclus dans la portée d'une autorisation de tâche sera mentionné dans la proposition de l'expert-conseil après consultation du cadre de référence de cette autorisation. Le gestionnaire de projet et l'autorité contractante accepteront et approuveront la liste d'équipement. Celui-ci sera remboursé au prix coûtant sans majoration ni profit, sur la foi de factures ou de reçus.

### D. Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.  
Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index>

### 3. PÉRIODES D'OPTION

Avant l'exercice d'une option, les taux horaires seront rajustés en fonction des chiffres de Statistique Canada pour la classe « Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques [5416] » (à l'exception des heures supplémentaires). Par conséquent, les taux horaires actuels augmenteront ou diminueront.

Tout rajustement n'entrera en vigueur qu'au début de la période d'option et sera approuvé par écrit par l'autorité contractante. Si une autorisation de tâches chevauche la période initiale du contrat et une période d'option, elle sera fondée sur les taux de la période au cours de laquelle la majorité des travaux devaient être réalisés au moment de son émission. Si on détermine que la majorité des travaux seront réalisés au cours de la prochaine période du contrat, les taux actuels seront utilisés jusqu'à ce que les nouveaux taux entrent en vigueur.

Les taux historiques pour la rémunération hebdomadaire moyenne de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, selon le type d'employé, pour une sélection d'industries selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord pour la classe « Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques [5416] » (à l'exception des heures supplémentaires, y compris tout le Canada) sont les suivants :

Année	Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques [5416]	Pourcentage + / -
2005	976,12	-
2006	995,07	1,94 %
2007	1 058,82	6,41 %
2008	1 107,61	4,61 %
2009	1 116,76	0,83 %
2010	1 139,71	2,06 %
2011	1 174,58	3,06 %
	<b>Augmentation totale</b>	<b>18,90 %</b>

De plus amples renseignements se trouvent à l'adresse suivante :

[http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2810027&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=9)

[lang=fra&retrLang=fra&id=2810027&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=9](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2810027&tabMode=dataTable&srchLan=-1&p1=-1&p2=9)

Voici un exemple de calcul :

$$\text{Prix rajusté} = P \times [1 + (A-B) \div A]$$

Où :

P = Taux actuel

A = Rémunération hebdomadaire moyenne de l'année de base pour l'année précédente

B = Rémunération hebdomadaire moyenne pour l'année avant l'année précédente

Exemple : Augmentation du prix appliquée avant la première année d'option pour le taux unitaire ferme de 1,50 \$ par heure.

Rémunération hebdomadaire moyenne en 2011 : 1 174,58

Rémunération hebdomadaire moyenne en 2010 : 1 139,71

$$= 150 \$ \times [1 + (1 174,58 - 1 139,71) \div 1 139,71]$$

$$= 50 \$ \times 1,03059550236$$

$$= \text{taux rajusté de } 154,59 \$$$

**2. L'annexe F a été modifiée pour tenir compte de la division en deux catégories du poste « Spécialiste du Système d'information géographique, de la mise en correspondance et de la conception et du dessin assistés par ordinateur ». Les sections suivantes ont donc été modifiées.**

Sous la rubrique : **Annexe F – Critères évaluation technique**  
 Supprimer : **2.2 Réalisations du personnel clé, des spécialistes et des sous-experts-conseils dans le cadre de projets**

Remplacer par:

**2.2 Réalisations du personnel clé, des spécialistes et des sous-experts-conseils dans le cadre de projets**

*(Maximum de points : 180; note minimale obligatoire : 126)*

Décrire l'expérience et la compétence des personnes clés à affecter à la réalisation du présent projet, indépendamment de leur association antérieure avec l'entreprise du proposant actuel. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts des membres de l'équipe et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures. Le nombre indiqué entre parenthèses ci-dessous représente les points disponibles par personne.

Si plusieurs personnes sont proposées pour un même poste clé, et que le candidat principal n'est pas précisé, la première personne de la liste sera évaluée. Les remplaçants désignés des postes pour lesquels la demande de propositions ne prévoit pas de remplaçant ne seront pas évalués.

Fournir le curriculum vitæ de chaque membre du personnel clé indiqué ci-après, et préciser les compétences particulières de chacun de ceux-ci. Le soumissionnaire doit fournir un résumé de maximum de deux pages, et le document doit être axé sur l'expérience décrite ci-dessous et sur la façon dont elle répond aux critères des points 3.3 à 3.10, à la section 3 (Description des services) du cadre de référence.

- 1) Responsable/commanditaire du projet (10)
  - Expérience de la gestion directe de projets de conception complexes
- 2) Gestionnaire principal de projet (10)/remplaçant (5)
  - Expérience dans la coordination et la gestion d'équipes multidisciplinaires dans le cadre de projets complexes
- 3) Spécialiste des matières dangereuses (10)/remplaçant (5)
  - Expérience concernant diverses matières dangereuses et catégories de matières
- 4) Hygiéniste industriel (10)/remplaçant (5)
  - Expérience concernant diverses catégories de contaminants
- 5) Ingénieur en géotechnique – sol (10)/remplaçant (5)
  - Expérience dans diverses conditions changeantes de pergélisol
- 6) Ingénieur en environnement (10)/remplaçant (5)
  - Expérience liée à divers contaminants se trouvant dans le sol, dans l'air et dans l'eau
- 7) Hydrologue (10)/remplaçant (5)
  - Expérience dans le mouvement et l'interaction de l'eau de surface et de l'eau de mine souterraine
- 8) Biologiste (10)/remplaçant (5)
  - Expérience dans les évaluations des risques pour la santé humaine et des risques écologiques
- 9) Ingénieur de structures (10)/remplaçant (5)
  - Expérience dans la démolition et la déconstruction de structures
- 10) Spécialiste de la qualité de l'air (10)

- 
- Expérience de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de surveillance de la qualité de l'air dans une aire de travail et à l'échelle d'un site
  - 11) Spécialiste de la vérification et de la gestion de l'environnement (10)
    - Expérience dans l'élaboration et la mise en place d'un système de gestion de l'environnement
  - 12) Évaluateur des coûts (10)
    - Expérience avec les catégories d'estimation de coûts du gouvernement du Canada, ainsi qu'avec d'autres normes acceptées de l'industrie
  - 13) Arpenteur (10)
    - Expérience dans l'arpentage de mines de surface dans les régions froides
  - 14) Spécialiste du Système d'information géographique, de la mise en correspondance (5)
    - Expérience de la mise en correspondance et du système d'information géographique dans les sites industriels et miniers
  - 15) Spécialiste de la conception et du dessin assistés par ordinateur (5)
    - Expérience de la conception et du dessin assistés par ordinateur dans les sites industriels et miniers

Information qui devrait être fournie :

- expérience pertinente, expertise et nombre d'années d'expérience dans le poste proposé;
- rôle, responsabilité et degré de participation de la personne dans les projets antérieurs, plus particulièrement dans des sites miniers et industriels de régions du Nord froides et isolées;
- expérience de la gestion de projets à titre de chef de la conception (selon les besoins de la discipline)
- expérience des enquêtes, de la préparation de documents de conception technique et d'appel d'offres (axé sur le rendement) ainsi que de la réalisation d'inspections sur place et de tâches liées à l'assurance de la qualité (selon les besoins de la discipline)
- expérience avec les processus réglementaires (y compris le soutien des clients lors d'audiences);
- accréditation professionnelle;
- réussites, réalisations et prix obtenus.

Sous la rubrique : **Annexe F – Critères évaluation technique**

Supprimer : **4.1 Aspects techniques**

Remplacer par:

#### 4.1 Aspects techniques

##### A. Critères techniques cotés par points

	Critère	Coefficient de pondération	Cote	Note de passage	Cote pondérée
2.1	Réalisations du proposant dans le cadre de projets	5.0	0 – 10	35	0 - 50
2.2	Réalisations du personnel clé, des spécialistes et des sous-experts-conseils dans le cadre de projets	s.o.	0 – 180 *	126	0 – 180
2.3	Gestion des services	3.0	0 - 10	21	0 - 30
2.4	Proposition	1.0	0 - 10	-	0 - 10
2.5	Projet hypothétique - compréhension du projet	4.0	0 - 10	28	0 - 40
2.6	Projet hypothétique - portée des services	2.0	0 - 10	14	0 - 20
	<b>Cote technique</b>	<b>Total</b>			<b>0 – 330</b>
	<b>Note minimale acceptable (note de passage : 80 %)</b>				264

\* Le personnel est évalué selon une échelle de 1 à 10. Le cas échéant, les employés ont reçu cinq points seront évalués selon une échelle de 1 à 10 dont la note sera ensuite divisée par deux de façon à obtenir une note totale évaluée sur une échelle de cinq points.

**Pour que l'on poursuive l'évaluation de leur proposition, les soumissionnaires doivent obtenir la note de passage minimale pour chaque section et une cote technique globale de deux cent soixante-quatre (264) points sur une possibilité de trois cent trente (330) points, comme il est indiqué ci-dessus. Les offres qui n'obtiennent pas la note de passage seront rejetées.**

##### B. Considérations liées aux possibilités pour les Autochtones

Critères	Facteur de pondération	Cote	Cote pondérée
Plan	1.5	0 - 10	0 - 15
Bureaux	0.5	0 - 10	0 - 5
Formation et perfectionnement	1.0	0 - 10	0 - 10
Développement de la collectivité	1.0	0 - 10	0 - 10
<b>Considérations liées aux possibilités pour les Autochtones Cote (aucune note de passage)</b>			<b>0 - 40</b>

##### C. Nombre de points disponibles - cote technique

Cote	Échelle
Cote technique	0 - 330
Cote des considérations liées aux possibilités pour les Autochtones	0 - 40
<b>Total cote technique</b>	<b>370</b>

## B. Visite facultative des lieux et conférence des soumissionnaires

### Personnes présentes

Nom	Organisation
Nathaniel Pahl	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Jordanna Hemp	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Brad Thompson	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Joseph MacPhee	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Bruce Maynard	Public Sector Company
Nick Oke	AECOM Canada Ltd.
Cathy Corrigan	AECOM Canada Ltd.
Brad Mueller	Dillon Consulting Ltd.
Sean Whitaker	EBA Engineering Consultants Ltd.
Tom Wingrove	Golder Associates Ltd.
Grant Clarke	Golder Associates Ltd.
Farid Emadi	MWH Canada Inc.
Carlos Philipovsky	Stantec Consulting Ltd.
Rauri Carthew	Summit Environmental Consultants Inc.

### Résumé des activités

- Présentations
- Visite des lieux (hors terre) (complexe de grillage, station de traitement des effluents, usine de retraitement des résidus, bacs de décantation de résidus central et sud et lotissement urbain)
- Aperçu du mandat et lots de travaux à venir. Lots de travaux prévus :
  1. Représentant de TPSGC sur place.
  2. AQ/CQ pendant deux ans pour le complexe de grillage, début des travaux : mi-juin. Les travaux pourraient comprendre de l'échantillonnage de l'air aux fins de confirmation.
  3. Démolition des installations de surface et enlèvement des débris – enquêtes supplémentaires pour terminer la conception préliminaire (dont l'évaluation des solutions de récupération d'installations), mise à jour de l'estimation indicative des coûts de remise en état, élaboration de spécifications axées sur le rendement, contrôle et assurance de la qualité durant la remise en état, rapport sur la fermeture.
  3. Matériaux contaminés de surface – enquêtes supplémentaires pour terminer la conception préliminaire, mise à jour de l'estimation indicative des coûts de remise en état, élaboration de spécifications axées sur le rendement, contrôle et assurance de la qualité durant la remise en état, rapport sur la fermeture.
  5. Enquêtes pour combler les lacunes en matière de données, notamment le programme de forage de délimitation des résidus.
  6. Autres enquêtes et études au besoin pour appuyer les processus réglementaires, notamment des évaluations sur les risques pour la santé humaine et l'environnement et les enquêtes de nature biologique.
  7. Élaboration d'un plan de surveillance à l'échelle du site (air, eau, sédiments et sol).
- Aperçu de l'invitation à soumissionner de la demande de propositions.
- Examen des modalités de la demande de propositions concernant les conflits d'intérêt.
- Période de questions.

---

## Questions et réponses

Q1. Les exigences réglementaires comme le permis d'eau ont-elles été reçues?

R1. Le permis d'eau a été reçu mardi.

Q2. Quand le chevalement du puits A sera-t-il démonté?

R2. La démolition du chevalement du puits A fait présentement partie des travaux de remise en état généraux du site.

Q3. Des bâtiments seront-ils conservés à des fins de protection du patrimoine?

R3. Il n'y a présentement aucun plan visant à conserver des bâtiments en raison de leur contamination et de leur détérioration. Le chevalement du puits A a été envisagé, mais en raison de l'état du bâtiment, cette option fait l'objet d'une réévaluation.

Q4. Des sédiments et des matériaux miniers ont-ils servi à la construction du site minier?

R4. Peut-être. Des matériaux ont servi à la construction des routes sur place.

Q5. Quelles sont les échéances des travaux visant le complexe de grillage? Les permis réglementaires ont-ils été obtenus?

R5. Cet été. Mardi, nous avons reçu le permis d'eau. L'entrepreneur travaille en ce moment à la préparation des documents à soumettre et il commencera les travaux de mobilisation avant l'approbation des plans par le conseil.

Q6. Les données de surveillance à l'installation de traitement des effluents respectent-elles les normes du permis d'eau?

R6. La mine Giant ne dispose pas en ce moment d'un permis d'eau. Les effluents rejetés de l'usine respectent les critères établis dans le permis d'eau précédent de même que le *Règlement sur les effluents des mines de métaux*.

Q7. L'accès au quai sera-t-il interdit au public pendant les travaux de remise en état?

R7. Non. Les quais sont contrôlés par la Ville et il est prévu que l'accès restera ouvert durant les travaux de remise en état.

Q8. Dans l'évaluation des réalisations du personnel clé, comment précisons-nous qu'il s'agit de spécialistes au sein de l'équipe? (p. ex., de niveau principal par opposition à intermédiaire)

R8. TPSGC a établi les spécialistes prévus. Aux fins de l'évaluation, l'entrepreneur est chargé de désigner le meilleur candidat possible pour le travail à effectuer.

Q9. Est-il tenu compte des frais de déplacement et d'hébergement dans l'évaluation?

R9. Non, les frais de déplacement et d'hébergement ne font pas partie de l'évaluation.

Q10. Le tableau de Statistique Canada servant à l'établissement des prix pour la période optionnelle se fonde-t-il sur des moyennes nationales?

R10. Oui. Il a été envisagé de recourir à l'IPC pour établir les prix de la période optionnelle, mais nous avons déterminé qu'il n'était pas représentatif des facteurs en jeu au sein de l'industrie.

Q11. Ce contrat sera-t-il adjugé à un seul entrepreneur? Qu'en est-il des contrats futurs?

R11. Oui, ce contrat et les contrats de génie futurs seront tous attribués à un seul entrepreneur.

Q12. Quand le gestionnaire principal des travaux de construction sera-t-il en poste? S'agira-t-il d'un processus de soumission concurrentiel?

R12. Il devrait être en poste au début de 2014. Il s'agit d'un processus d'appel de soumissions concurrentiel.

Q13. Les travaux de Baker Creek seront-ils compris dans le présent contrat?

R13. Non, ils feront partie du contrat de conception civile.

Q14. Y a-t-il des conflits d'intérêt entre les quatre principaux contrats de génie et de consultation?

R14. Non.

Q15. Y a-t-il d'autres renseignements concernant les activités de mise en service nécessaires en vertu du présent contrat?

R15. Il s'agit de l'analyse finale des projets, de la fermeture des projets et de l'examen du matériel touché, etc.

Q16. Comment faut-il déterminer la classification des postes (principal, intermédiaire et subalterne) ?

TPSGC dispose-t-il de critères pour déterminer ces niveaux?

R16. Les soumissionnaires doivent se reporter aux définitions des classifications établies par l'association d'ingénierie et de géoscience de leur province respective.

Q17. Peut-on obtenir une carte du site?

R17. La carte du site a été fournie à des fins d'information et se trouve en annexe à titre de document PDF distinct.

### **Pièces jointes**

Trois documents PDF sont joints à la présente modification à des fins d'information seulement.

1. Plan de surface du site minier
2. Rapport de conception préliminaire, matières dangereuses et démolition (CD disponible sur demande)
3. Rapport de conception préliminaire, matériaux de surface contaminés (CD disponible sur demande)

Les rapports de conception préliminaire sur les matériaux de surface contaminés, la démolition des installations de surface et le retrait des débris sont disponibles sur demande; ils fournissent aux experts-conseils des renseignements généraux et indiquent le degré d'achèvement des travaux de conception préliminaire à ce jour. L'appel d'offres concernant les services de soutien environnemental a été rédigé de sorte que l'examen et le résumé de cette documentation ne sont pas nécessaires à la préparation de la proposition de l'expert-conseil.